

DÉPARTEMENT DU
DOUBS

COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

CANTON
D'ORNANS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 mars 2024

DCM : N° 2024-03-07

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE LA HAUTE LOUE (SIEHL)**

**L'an deux mil vingt-quatre
Le sept mars**

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 08/03/2024
Convocation du Conseil du
02/03/2024
Membres en exercice : 18

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : tous les membres

Absents ayant donné pouvoir :

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Patrice PRETOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Maire informe le Conseil Municipal,

Suite de la démission de Madame Isabelle LEFEBVRE, il convient de désigner les délégués communaux qui représenteront la Commune de TARCENAY-FOUCHERANS au comité syndical du SIEHL au nombre de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants (pour les communes de 1 500 à 1 999 habitants – population totale).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les délégués suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. Ghislain VICAIRE M. David HUMBERT M. Michel DARTEVEL M. Maxime GROSHENRY	Mme Laurence JACQUIER M. Pierre CLAUSSE M. Nicolas DEMOLY M. Patrice PRETOT

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 18 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY

